



**PREFETE DU GARD  
RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
faisant connaître l'ouverture de l'enquête  
publique sur le projet de Plan de Prévention des  
Risques d'inondation (PPRi) de la commune de  
ORSAN**

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la commune d'Orsan est soumis à la procédure d'enquête publique.

A cet effet, Monsieur ORIOL Alain (ingénieur hydraulique AEP et assainissement, retraité) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Orsan (11 avenue des Tavans 30200 Orsan), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, **du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 15 avril 2022 à 17 heures inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 15 avril 2022 de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-orsan@registreemat.fr](mailto:ppri-orsan@registreemat.fr)) ou par registre dématérialisé ([www.registreemat.fr/ppri-orsan](http://www.registreemat.fr/ppri-orsan)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Orsan](http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Orsan)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie d'Orsan.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie d'Orsan et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune d'Orsan sera un arrêté d'approbation de la Préfète du Gard



**PREFETE DU GARD  
RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
faisant connaître l'ouverture de l'enquête  
publique sur le projet de Plan de Prévention des  
Risques d'inondation (PPRi) de la commune de  
POUGNADORESSE**

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la commune de POUGNADORESSE est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur HOLUIGUE Jean-Pierre (chef du bureau des infrastructures gazières au MEEDM, en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de POUGNADORESSE (1 place de la Mairie 30330 Pognadoresse), siège de l'enquête, pendant 34 jours consécutifs, **du jeudi 17 mars à 14 heures au mardi 19 avril 2022 à 17 heures inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le jeudi 17 mars 2022 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 19 avril 2022 de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-pognadoresse@registreemat.fr](mailto:ppri-pognadoresse@registreemat.fr)) ou par registre dématérialisé ([www.registreemat.fr/ppri-pognadoresse](http://www.registreemat.fr/ppri-pognadoresse)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser

l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-prevention-des-risques-inondation-ppri/les-ppri-en-cours-d-elaboration/Pognadoresse](http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-prevention-des-risques-inondation-ppri/les-ppri-en-cours-d-elaboration/Pognadoresse)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de POUGNADORESSE.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de POUGNADORESSE et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de POUGNADORESSE sera un arrêté d'approbation de la Préfète du Gard.



**PREFETE DU GARD  
RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
faisant connaître l'ouverture de l'enquête  
publique sur le projet de Plan de Prévention des  
Risques d'inondation (PPRi) de la commune de  
SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE**

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la commune de SAINT LAURENT LA-VERNEDE est soumis à la procédure d'enquête publique.

A cet effet, Monsieur HOLUIGUE Jean-Pierre (chef du bureau des infrastructures gazières au MEEDM, en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE (1 Place de la mairie 30330 SAINT LAURENT LA-VERNEDE), siège de l'enquête, pendant 34 jours consécutifs, **du jeudi 17 mars à 9 heures au mardi 19 avril 2022 à 12 heures inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le jeudi 17 mars 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 13 avril 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le mardi 19 avril 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-saint-laurent-la-vernedes@registreemat.fr](mailto:ppri-saint-laurent-la-vernedes@registreemat.fr)) ou par registre dématérialisé ([www.registreemat.fr/ppri-saint-laurent-la-vernedes](http://www.registreemat.fr/ppri-saint-laurent-la-vernedes)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Saint-Laurent-la-Vernede](http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Saint-Laurent-la-Vernede)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de SAINT LAURENT-LA-VERNEDE sera un arrêté d'approbation de la Préfète du Gard.



**PREFETE DU GARD**  
**RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**faisant connaître l'ouverture de l'enquête**  
**publique sur le projet de Plan de Prévention des**  
**Risques d'inondation (PPRi) de la commune de**  
**LAUDUN L'ARDOISE**

PLe projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la commune de Laudun-l'Ardoise est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Madame DEL GIORGIO Maria (architecte) a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de Laudun-l'Ardoise (144 place du 6-Juin-1944 30290 Laudun-l'Ardoise), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, **du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 15 avril 2022 à 17 heures inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 4 avril 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 15 avril 2022 de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-laudun-l-ardoise@registredemat.fr](mailto:ppri-laudun-l-ardoise@registredemat.fr)) ou par registre dématérialisé ([www.registredemat.fr/ppri-laudun-l-ardoise](http://www.registredemat.fr/ppri-laudun-l-ardoise)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Laudun-L-Ardoise](http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Laudun-L-Ardoise)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de Laudun-l'Ardoise.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Laudun-l'Ardoise et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Laudun l'Ardoise sera un arrêté d'approbation de la Préfète du Gard.



**PREFETE DU GARD**  
**RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**faisant connaître l'ouverture de l'enquête**  
**publique sur le projet de Plan de Prévention des**  
**Risques d'inondation (PPRi) de la commune de**  
**LE PIN**

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la commune de LE PIN est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur BLANC Jean-Louis (responsable des services techniques d'EURENCO France en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de LE PIN (Place de la Vignasse 30330 Le Pin), siège de l'enquête, pendant 34 jours consécutifs, **du jeudi 17 mars à 14 heures au mardi 19 avril 2022 à 17 heures 30 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le jeudi 17 mars 2022 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 19 avril 2022 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-le-pin@registredemat.fr](mailto:ppri-le-pin@registredemat.fr)) ou par registre dématérialisé ([www.registredemat.fr/ppri-le-pin](http://www.registredemat.fr/ppri-le-pin)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Le-Pin](http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Le-Pin)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de LE PIN.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de LE PIN et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de LE PIN sera un arrêté d'approbation de la Préfète du Gard.



**PREFETE DU GARD**  
**RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**faisant connaître l'ouverture de l'enquête**  
**publique sur le projet de Plan de Prévention des**  
**Risques d'inondation (PPRi) de la commune de**  
**LUSSAN**

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la commune de Lussan est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur DALVERNY Bernard (officier supérieur de la gendarmerie nationale en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de Lussan (Place du Château 30580 Lussan), siège de l'enquête, pendant 34 jours consécutifs, **du jeudi 17 mars à 9 heures au mardi 19 avril 2022 à 12 heures inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le jeudi 17 mars 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 4 avril 2022 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 19 avril 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-lussan@registredemat.fr](mailto:ppri-lussan@registredemat.fr)) ou par registre dématérialisé ([www.registredemat.fr/ppri-lussan](http://www.registredemat.fr/ppri-lussan)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Lussan](http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Lussan)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de Lussan.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Lussan et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Lussan sera un arrêté d'approbation de la Préfète du Gard.





**PREFETE DU GARD**  
**RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**faisant connaître l'ouverture de l'enquête**  
**publique sur le projet de Plan de Prévention des**  
**Risques d'inondation (PPRI) de la commune de**  
**CONNAUX**

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de CONNAUX est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur BLANC Jean-Louis (responsable des services techniques d'EURENCO France en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de CONNAUX (Place de la Mairie 30330 CONNAUX), siège de l'enquête, **pendant 31 jours consécutifs, du mardi 15 mars à 9 heures au jeudi 14 avril 2022 à 12 heures inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le mardi 15 mars 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 14 avril 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-connaux@registredemat.fr](mailto:ppri-connaux@registredemat.fr)) ou par registre dématérialisé ([www.registredemat.fr/ppri-connaux](http://www.registredemat.fr/ppri-connaux)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/politiques-publiques/securete-et-protection-de-la-population/risques/gestion-du-risque-inondation/plans-de-prevention-des-risques-inondation-ppri/les-ppri-en-cours-d-elaboration/Connaux](http://www.gard.gouv.fr/politiques-publiques/securete-et-protection-de-la-population/risques/gestion-du-risque-inondation/plans-de-prevention-des-risques-inondation-ppri/les-ppri-en-cours-d-elaboration/Connaux)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de CONNAUX.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de CONNAUX et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de CONNAUX sera un arrêté d'approbation de la Préfète du Gard.



**PREFETE DU GARD**  
**RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**faisant connaître l'ouverture de l'enquête**  
**publique sur le projet de Plan de Prévention des**  
**Risques d'inondation (PPRI) de la commune de GAUJAC**

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de GAUJAC est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur BLANC Jean-Louis (responsable des services techniques d'EURENCO France en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de GAUJAC (17 Place de la liberté 30330 GAUJAC), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, **du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 15 avril 2022 à 17 heures inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 15 avril 2022 de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-gaujac@registredemat.fr](mailto:ppri-gaujac@registredemat.fr)) ou par registre dématérialisé ([www.registredemat.fr/ppri-gaujac](http://www.registredemat.fr/ppri-gaujac)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securete-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Gaujac](http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securete-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Gaujac)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de GAUJAC.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de GAUJAC et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de GAUJAC sera un arrêté d'approbation de la Préfète du Gard.



**PREFETE DU GARD**  
**RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**faisant connaître l'ouverture de l'enquête**  
**publique sur le projet de Plan de Prévention des**  
**Risques d'inondation (PPRI) de la commune de**  
**LA BASTIDE D'ENGRAS**

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de La Bastide d'Engras est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur HOLUIGUE Jean-Pierre (chef du bureau des infrastructures gazières au MEEDM, en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de La Bastide-d'Engras (9, Rue des Mouchards 30330 La Bastide d'Engras), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, **du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 15 avril 2022 à 11 heures inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 11 heures,
- le vendredi 15 avril 2022 de 9 heures à 11 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-la-bastide-d-engras@registredemat.fr](mailto:ppri-la-bastide-d-engras@registredemat.fr)) ou par registre dématérialisé ([www.registredemat.fr/ppri-la-bastide-d-engras](http://www.registredemat.fr/ppri-la-bastide-d-engras)).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/politiques-publiques/securete-et-protection-de-la-population/risques/gestion-du-risque-inondation/plans-de-prevention-des-risques-inondation-ppri/les-ppri-en-cours-d-elaboration/La-Bastide-d-Engras](http://www.gard.gouv.fr/politiques-publiques/securete-et-protection-de-la-population/risques/gestion-du-risque-inondation/plans-de-prevention-des-risques-inondation-ppri/les-ppri-en-cours-d-elaboration/La-Bastide-d-Engras)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de La Bastide-d'Engras.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de La Bastide-d'Engras et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : [www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de La Bastide-d'Engras sera un arrêté d'approbation de la Préfète du Gard.



BONNES AFFAIRES

Maison

Meuble, décoration et brocante

ACHETE VIOLONS minimum 1000 €

VIOLONCELLES minimum 3000 €

Contact : M. ZIEGLER 06.45.81.03.03

ACHÈTE

Violons Violoncelles Archers même amateurs

Palmarès complet

Déplacement gratuit dans votre région

06 80 52 38 19

Bricolage, jardinage

Part. achète vieux plancher en chêne du garage ou de maison et plancher de wagon en chêne.

06.49.81.26.15

Loisirs

Musique achète violons, 1000 € min et violoncelles 3000 € min.

06.45.81.03.03

Instrument de musique

Antiquaire achète Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'og, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...

ANTIQUAIRE montpelliérain achète

meubles anciens, tableaux, sculptures bronze, pendules, toutes montres anciennes, mécanique...

Tel. 04.67.12.18.34

Art, collections et grands crus

ACHÈTE COLLECTIONS importantes

TRIMARCS, France et monde entier, OCCIDENTS Antiques et Royaltes, OCCIDENTS HISTORIQUES, LIVRES rares CARTES POSTALES, Expertise gratuite.

04.64.61.85.85

UN CONSEIL POUR MIEUX VENDRE

Indiquez toujours clairement sur votre annonce le prix du bien que vous vendez

RECHERCHE pour RACHAT

Collection Carillons anciens

Peut se déplacer. Particulier. Tel. 06.40.60.83.72

Matériel pro. Agri

Agricuture

La Pépinière de la VÉTÉRAIRE à Somerive vous propose 40 variétés d'ovins produits en France...

06.63.21.70.00

Services

Employé(e) de maison

Part. débarras rapidement maisons caves greniers etc. Hérités également rachat d'objets anciens. Travail soigné. Tel 07.20.20.718

Propose location 14 ghalet contre gardiennage et semences. Granda coupe herbe après la récolte pour présence dans propriété près Montpellier 672 à l'année. Tel: 06.43.45.42.29

Part. Professeur de mathématiques, pédagogie, longue expérience donne cours de mathématiques de la classe de CE1 à BAC 2 et de Physique-Chimie de la 2e à la terminale. Tel 07.83.32.92.35



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de Fons-sur-Lussan

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de Fons-sur-Lussan est soumis à la procédure d'enquête publique.

Le mardi 15 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, le mardi 19 avril 2022 de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en matière, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Toutefois, personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique après de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard.

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Fons-sur-Lussan sera un arrêté d'approbation de la Préfecture du Gard.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de POUGNADRESSE

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de POUGNADRESSE est soumis à la procédure d'enquête publique.

Le mardi 15 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, le mardi 19 avril 2022 de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en matière, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Toutefois, personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique après de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard.

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de POUGNADRESSE sera un arrêté d'approbation de la Préfecture du Gard.

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre, journal habitude à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 31 et 48 conformément à l'article 10 du ministère de la Culture et de la communication du 13 novembre 2021 relatif à la circulation et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifié par le n° 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifié par le n° 2011-1517 du 23 octobre 2011 relatif à l'exécution des annonces légales portées sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique. Je vous en remercie et vous prie de bien vouloir me retourner sur fiche de commande le bon à découper pour chaque ligne de service. Contact : LA GAZETTE Tél 04.67.97.49.33 ou 04.30.000.7010 www.annonces-legales@midilibre.com

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de LA BASTIDE-D'ENGRAS

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de LA BASTIDE-D'ENGRAS est soumis à la procédure d'enquête publique.

Le mardi 15 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, le mardi 19 avril 2022 de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en matière, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Toutefois, personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique après de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard.

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de LA BASTIDE-D'ENGRAS sera un arrêté d'approbation de la Préfecture du Gard.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de Lussan

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de Lussan est soumis à la procédure d'enquête publique.

Le mardi 15 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, le mardi 19 avril 2022 de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en matière, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Toutefois, personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique après de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard.

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Lussan sera un arrêté d'approbation de la Préfecture du Gard.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de Chusclon

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la commune de Chusclon est soumis à la procédure d'enquête publique.

Le mardi 15 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, le mardi 19 avril 2022 de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en matière, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Toutefois, personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique après de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard.

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Chusclon sera un arrêté d'approbation de la Préfecture du Gard.

Sur simple demande par courriel à annonces.legales@midilibre.com ou sur www.legale-online.fr PARUTION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS



AVIS PUBLICS Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de CAVILLARGUES

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de CAVILLARGUES est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur HOLLIGUE, Jean-Pierre (chef du bureau des infrastructures gazéuses au MEEDM, en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de Cavillargues (4 Tour de Ville 30330 CAVILLARGUES), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 15 mars à 9 heures au vendredi 15 avril 2022 à 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. La commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants : - le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 17 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 18 mars 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chaque personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications-Enquetes-publiques/Securite-et-protection-de-la-population-Risques-Gestion-durisque-inondation-Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI-LES-PPRI-en-cours-d-elaboration-CAVILLARGUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur HOLLIGUE, Jean-Pierre (chef du bureau des infrastructures gazéuses au MEEDM, en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE (1 Place de la mairie 30330 SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du jeudi 17 mars à 9 heures au vendredi 18 avril 2022 à 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. La commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants : - le jeudi 17 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 18 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le samedi 19 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le dimanche 20 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le lundi 21 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mardi 22 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mercredi 23 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 24 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 25 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le samedi 26 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le dimanche 27 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le lundi 28 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mardi 29 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mercredi 30 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 31 mars 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chaque personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications-Enquetes-publiques/Securite-et-protection-de-la-population-Risques-Gestion-durisque-inondation-Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI-LES-PPRI-en-cours-d-elaboration-SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de GAUJAC

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de GAUJAC est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur BLANC, Jean-Louis (responsable des services techniques d'EURENCO France en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de GAUJAC (17 Place de la Liberté 30330 GAUJAC), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 18 avril 2022 à 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. La commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants : - le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 17 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 18 mars 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chaque personne pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique (ppri-gaujac@registedemat.fr) ou par registre dématérialisé (www.registedemat.fr/ppri-gaujac).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications-Enquetes-publiques/Securite-et-protection-de-la-population-Risques-Gestion-durisque-inondation-Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI-LES-PPRI-en-cours-d-elaboration-GAUJAC



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de Codolet

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de Codolet est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur ORIOL, Alan (ingénieur hydraulique AEP et assainissement, retraité) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de Codolet (20 rue Frédéric-Maitrot 30200 Codolet), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 18 avril 2022 à 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. La commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants : - le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 17 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 18 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le samedi 19 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le dimanche 20 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le lundi 21 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mardi 22 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mercredi 23 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 24 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 25 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le samedi 26 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le dimanche 27 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le lundi 28 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mardi 29 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mercredi 30 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 31 mars 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chaque personne pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique (ppri-codolet@registedemat.fr) ou par registre dématérialisé (www.registedemat.fr/ppri-codolet).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications-Enquetes-publiques/Securite-et-protection-de-la-population-Risques-Gestion-durisque-inondation-Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI-LES-PPRI-en-cours-d-elaboration-CODOLET

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel déposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfecture du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de Codolet.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de FONTARÈCHES

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de Fontarèches est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur HOLLIGUE, Jean-Pierre (chef du bureau des infrastructures gazéuses au MEEDM, en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de Fontarèches (81 Rue 30250 Fontarèches), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 18 avril 2022 à 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. La commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants : - le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 17 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 18 mars 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chaque personne pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique (ppri-fontarèches@registedemat.fr) ou par registre dématérialisé (www.registedemat.fr/ppri-fontarèches).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications-Enquetes-publiques/Securite-et-protection-de-la-population-Risques-Gestion-durisque-inondation-Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI-LES-PPRI-en-cours-d-elaboration-FONTARÈCHES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de Laudun-l'Ardouise

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de Laudun-Ardouise est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Madame DEL, GIOORGIO Maria (architecte) a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de Laudun-Ardouise (14 place du 6-Juin-1944 30200 Laudun-Ardouise), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 18 avril 2022 à 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. La commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants : - le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 17 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 18 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le samedi 19 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le dimanche 20 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le lundi 21 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mardi 22 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mercredi 23 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 24 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 25 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le samedi 26 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le dimanche 27 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le lundi 28 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mardi 29 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mercredi 30 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 31 mars 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chaque personne pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique (ppri-laudun-ardouise@registedemat.fr) ou par registre dématérialisé (www.registedemat.fr/ppri-laudun-ardouise).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications-Enquetes-publiques/Securite-et-protection-de-la-population-Risques-Gestion-durisque-inondation-Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI-LES-PPRI-en-cours-d-elaboration-LAUDUN-L'ARDOISE

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel déposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfecture du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de Laudun-Ardouise.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune d'Orsan

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune d'Orsan est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur ORIOL, Alain (ingénieur hydraulique AEP et assainissement, retraité) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Orsan (11 avenue des Tavernes 30200 Orsan), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 18 avril 2022 à 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. La commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants : - le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 17 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 18 mars 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chaque personne pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique (ppri-orsan@registedemat.fr) ou par registre dématérialisé (www.registedemat.fr/ppri-orsan).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications-Enquetes-publiques/Securite-et-protection-de-la-population-Risques-Gestion-durisque-inondation-Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI-LES-PPRI-en-cours-d-elaboration-ORSAN

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel déposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfecture du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie d'Orsan.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de SAINT-PAUL-LES-FONTS

Le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de Saint-Paul-les-Fonts est soumis à la procédure d'enquête publique. A cet effet, Monsieur BLANC, Jean-Louis (responsable des services techniques de l'EURENCO France en retraite) a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Paul-les-Fonts (1 place Dou-Treillis 30330 Saint-Paul-les-Fonts), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 18 avril 2022 à 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. La commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants : - le mercredi 16 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 17 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 18 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le samedi 19 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le dimanche 20 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le lundi 21 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mardi 22 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mercredi 23 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 24 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le vendredi 25 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le samedi 26 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le dimanche 27 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le lundi 28 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mardi 29 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le mercredi 30 mars 2022 de 9 heures à 12 heures, - le jeudi 31 mars 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chaque personne pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique (ppri-saint-paul-les-fonts@registedemat.fr) ou par registre dématérialisé (www.registedemat.fr/ppri-saint-paul-les-fonts).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications-Enquetes-publiques/Securite-et-protection-de-la-population-Risques-Gestion-durisque-inondation-Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI-LES-PPRI-en-cours-d-elaboration-SAINT-PAUL-LES-FONTS

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel déposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfecture du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de Saint-Paul-les-Fonts.

Retrouvez et publiez toutes vos annonces sur legale-online.fr

Annances légales Vie des sociétés Ventes aux enchères SERVICE SPÉCIALISÉ 04 3000 2020

Vous créez ou faites évoluer votre entreprise Nous gérons toutes vos formalités et vos publications Votre service au 04 3000 2020